



Bienvenue au webinaire du 4 juillet 2023

Campagne loyers 2023

**Télédéclaration des loyers
à partir du 4 juillet**



Ce webinaire vous est présenté par :

Antoine LATHOUMETIE & Laurence DOUARRE

Chargés de l'animation du réseau partenarial pour l'accès aux droits

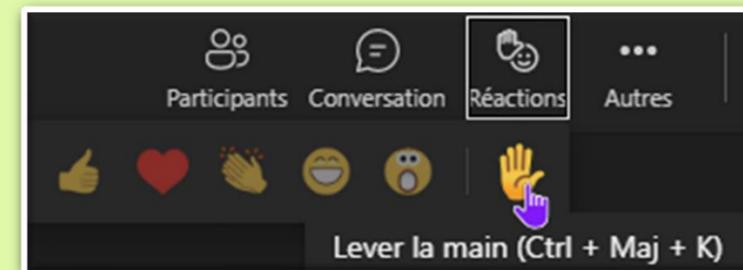
bailleurs92@caf92.caf.fr

Pendant le webinaire, nous vous invitons à :

Couper
vos micros



Poser vos
questions dans
l'outil **conversation**
ou à **lever la main**



Fermer
vos
applications

**BAILLEURS,
TOUT SE FAIT DÉSORMAIS
SUR CAF.FR !**



Déclaration des loyers, impayés,
changement de situation...
l'offre bailleurs vous permet
une gestion optimisée et sécurisée
des dossiers de vos locataires

**Simple d'accès,
il vous suffit d'aller sur
caf.fr > Espace partenaires**



Sommaire du webinar

- ▶ La campagne loyer qu'est-ce-que c'est ?
- ▶ Votre Espace bailleur
- ▶ Se connecter à l'Espace bailleur
- ▶ Télédéclarer les loyers
- ▶ Questions/réponses
- ▶ Modes de contacts

La campagne loyer qu'est-ce-que c'est ?

- ▶ Une campagne annuelle qui permet de récupérer auprès de tous les bailleurs, les montants de loyer du mois de juillet de chaque année
- ▶ Une démarche totalement dématérialisée, via l'Espace bailleur ou en échange réseau pour les bailleurs sociaux
- ▶ Pourquoi la Caf vous demande le montant des loyers de juillet de vos locataires ?
 - l'aide au logement versée est calculée sur la base de la situation familiale et des ressources de vos locataires mais aussi en prenant en compte le montant de leur loyer
 - chaque année, le loyer de juillet vous est réclamé afin de calculer l'aide au logement de l'année suivante
- ▶ La date de lancement de la campagne est programmée le **4 juillet 2023**

La campagne loyer qu'est-ce-que c'est ?

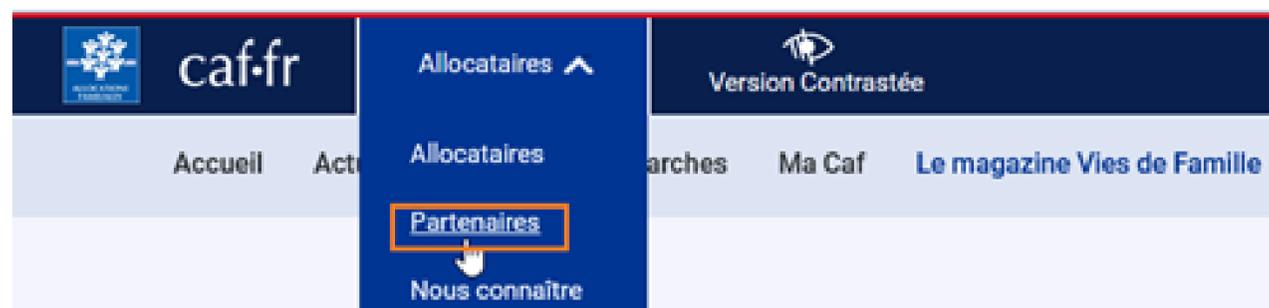
- ▶ Vous avez reçu ou allez recevoir par mail ou par courrier une invitation à vous connecter à l'Espace bailleur, avec le rappel de votre identifiant, pour déclarer le loyer de juillet 2023 de vos locataires

[Madame | Monsieur],

La déclaration du loyer du mois de juillet est indispensable pour le maintien de l'aide au logement de votre locataire.

Vous pouvez, dès maintenant, télédéclarer le loyer du mois de juillet 2023 de votre locataire bénéficiaire d'une aide au logement, sur le site caf.fr > Rubrique Partenaires > Espace Bailleur.

Etape 1 :



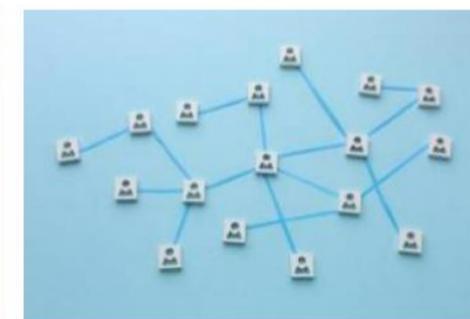
Bonjour,
comment la Caf peut vous aider ?



Partenaires d'accueil

Vous accompagnez au quotidien des personnes dans leurs démarches Caf. Retrouvez un ensemble d'outils pour vous aider (barèmes, tutoriels des démarches en ligne, etc).

[+ Découvrir](#)



Partenaires

Vous êtes un élu, un professionnel ou un bénévole, gérez un équipement ou avez un projet ? Découvrez tous les dispositifs de soutien aux partenaires des Caf sur l'ensemble de nos domaines d'intervention

[+ Découvrir](#)



Bailleurs

Vous êtes bailleur ? Découvrez tous les services que la Caf met à votre disposition pour déclarer vos loyers, signaler un impayé, déclarer des changements de situation.

[+ Découvrir](#)

[Accéder à votre espace bailleur](#)

- ▶ Cette information est indispensable pour le maintien de l'aide au logement de vos locataires

Votre Espace bailleur

=> dans Mon Compte Partenaire du www.caf.fr



L'ESPACE BAILLEUR

Il est destiné à tous les bailleurs, particuliers ou entreprises, dont le locataire bénéficie d'une **aide personnelle au logement** et qui n'ont pas déjà un circuit d'échanges dématérialisé en réseau avec la Caf

IL PERMET DE DECLARER

- le **montant du loyer** de juillet de vos locataires
- le départ / déménagement de votre locataire
- une **modification** du nombre de colocataires de votre logement
- un impayé de loyer
- une **fin de gestion** de votre logement
- le décès du locataire
- et de modifier votre RIB ainsi qu'effectuer votre demande de « tiers payant »

MAIS AUSSI DE CONSULTER

- la **liste de vos locataires** bénéficiant d'une aide au logement
- le **détail des paiements** mensuels de vos locataires (bordereaux), si la Caf vous verse directement l'Aide au logement
- Et de **contacter votre Caf** en cas de besoin lié à votre activité de bailleur



L'Espace bailleur vous garantit :

- L'accès sécurisé à l'Espace Bailleur garantit la confidentialité des données que vous transmettez
- Simple d'utilisation, l'Espace Bailleur facilite vos échanges avec la Caf
- L'Espace Bailleur, c'est aussi l'assurance d'une prise en charge et d'un traitement rapide de vos déclarations.

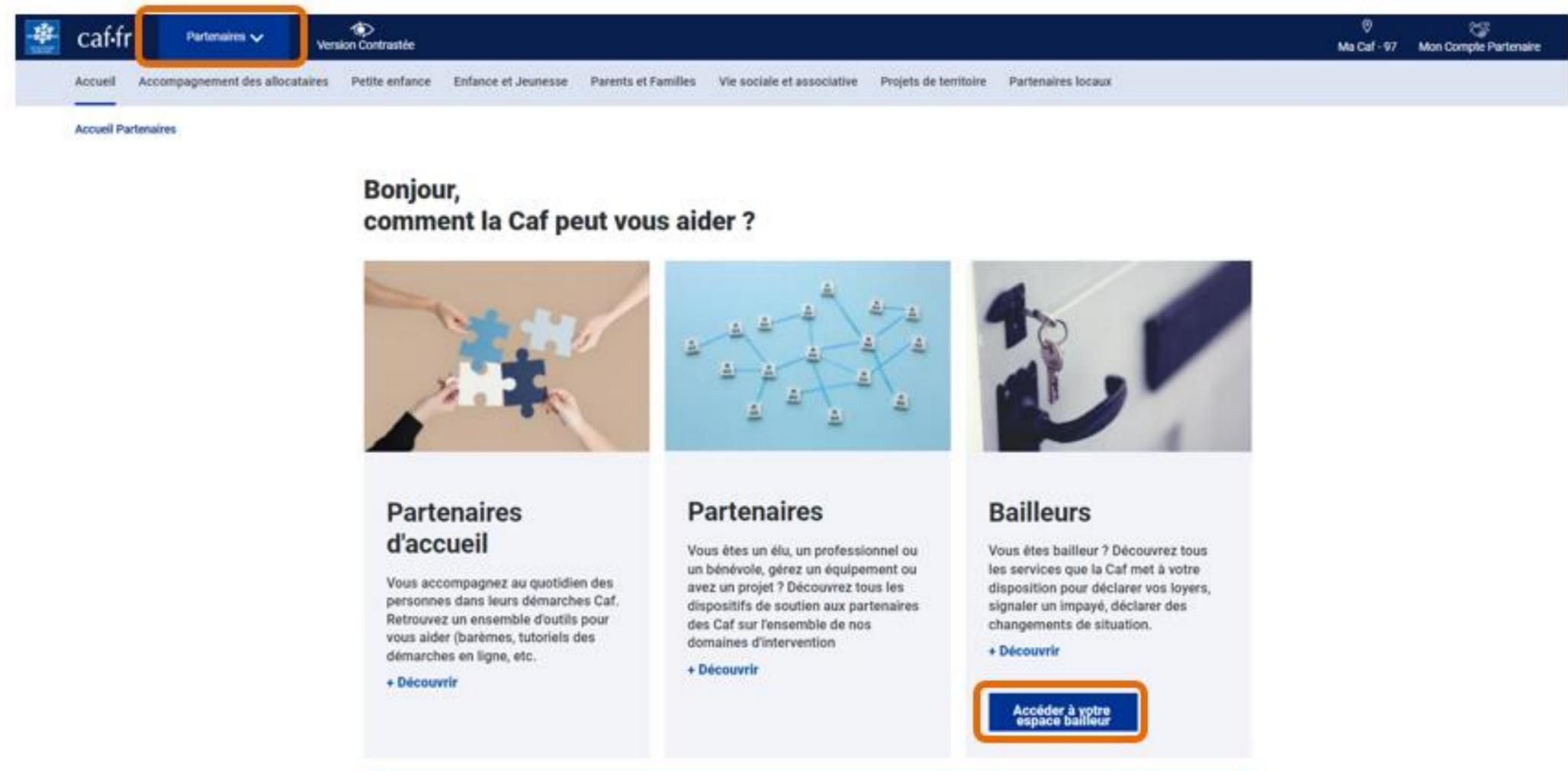
Espace bailleur dans Mon Compte Partenaire du www.caf.fr

Comment accéder à l'espace bailleur

Tout d'abord, accédez au caf.fr en tapant caf.fr dans votre navigateur web



Cliquez sur l'onglet **Partenaires** du caf.fr, puis **Mon Compte Partenaire**



Se connecter à l'espace bailleur Première connexion

- 1 Renseignez vos identifiants fournis par la Caf et cliquez sur **Connexion**



Vous avez reçu un identifiant et un mot de passe dans 2 mail distincts si votre adresse mail est connue de la Caf



Vous avez reçu un identifiant et un mot de passe dans 2 courriers distincts si votre adresse mail n'est pas connue de la Caf

- 2 Renseignez les informations demandées

- 3 Accepter les conditions d'utilisation

- 4 Acceptez les règles d'usage

- 5 Personnalisez votre mot de passe

BIENVENUE

CONNEXION

Identifiant ?

Mot de passe

[Problème de connexion](#) [Mot de passe oublié ?](#)

Modifier votre mot de passe après la connexion

Connexion

Pour savoir comment sont traitées vos données personnelles, consultez la page "Informatique et libertés".

Important : les trois premiers caractères de votre identifiant sont toujours des lettres.

VOUS ÊTES BAILLEUR

Une page de connexion vous est dédiée

Espace Bailleur >

VOUS ÊTES TUTEUR

Une page est dédiée à vos démarches

Espace Tuteur >

SÉCURITÉ

- + Accès à Mon Compte Partenaire
- + Ne partagez jamais votre identifiant et votre mot de passe

TOUT SAVOIR SUR L'ESPACE BAILLEUR



BESOIN D'AIDE

- Première connexion, cliquez sur les fiches en pdf suivantes:
 - Première connexion
 - Le rôle d'administrateur pour un bailleur moral
- Vous n'arrivez pas à vous connecter ? Cliquez sur "Problème de connexion" et laissez-vous guider.

SÉCURITÉ

- + Accès à Mon Compte Partenaire
- + Ne partagez jamais votre identifiant et votre mot de passe



Vous êtes bailleur moral et votre parc de logement se situe sur plusieurs départements : votre Siret est rattaché à un compte Espace bailleur unique avec un seul identifiant et un mot de passe.

Vous êtes gestionnaire de plusieurs agences avec des SIRET différents :

Vous aurez un compte par Siret et il vous sera demandé d'utiliser une adresse mail différente pour chaque compte.

1 Siret = 1 identifiant = 1 adresse mail

Vous êtes bailleur physique et que vous possédez des logement sur plusieurs départements : plusieurs comptes Espace bailleur avec une adresse mail différente pour chaque compte.

Se connecter à l'espace bailleur



Durée de validité du mot de passe provisoire :

L'accès / La connexion

La durée de validité :

- Du mot de passe provisoire initial **1 mois (mail)
ou 2 mois (courrier)**
- Du mot de passe provisoire réinitialisé **24H**
- Du mot de passe personnel **24
mois**

Niveau de complexité :

- Le mot de passe doit comporter entre **8 à 20 caractères**
- Une lettre majuscule, une lettre minuscule, un chiffre, un caractère spécial

Se connecter à l'espace bailleur

Vous avez oublié votre mot de passe ou celui-ci est erroné ?



Cliquez sur le lien **Mot de passe oublié**.

Après avoir saisi votre adresse mail, un nouveau mot de passe provisoire vous sera envoyé.

L'adresse mail à renseigner pour avoir un mot de passe provisoire est celle qui a été enregistrée à la première connexion sur l'Espace bailleur, si vous vous êtes déjà connectés.

Concernant le Captcha, merci de distinguer les majuscules et les minuscules.



MOT DE PASSE OUBLIÉ ?

Une fois connectés, certains utilisateurs rencontrent un problème d'affichage de la page Espace Bailleur.
Si c'est votre cas, appuyez sur les touches CTRL + F5 pour rafraîchir la page.
Si le problème persiste, connectez-vous depuis un autre navigateur.

Adresse e-mail

Saisissez le texte ci-dessous

TUNUDA  

10

Pour savoir comment sont traitées vos données personnelles, consultez la page "Informatique et libertés".

A SAVOIR

Cette fonction n'est pas accessible aux bailleurs qui se connectent pour la première fois et qui ont reçu leur mot de passe par courrier.

SÉCURITÉ

- + Accès à Mon Compte Partenaire
- + Ne partagez jamais votre identifiant et votre mot de passe

Se connecter à l'espace bailleur

Vous avez des problèmes de connexion ?

- Vous ne connaissez pas votre identifiant ?
- Vous avez un message d'erreur ?
- Vous cherchez votre numéro utilisateur pour récupérer votre identifiant ?

Le numéro utilisateur est composé de 14 caractères et se trouve :

- sur le courriel/mail vous indiquant votre identifiant ou mot de passe provisoire
- sur le courriel/mail envoyé en juillet au moment de la déclaration de loyer

CONNEXION

Identifiant ?

[Problème de connexion](#)

Cliquez sur le lien **Problème de connexion** et répondez aux questions qui vous sont posées : une aide en ligne vous accompagnera dans votre démarche.

Quel est mon problème ?

J'ai perdu mon identifiant	Problème sur l'écran de « connexion » ?
J'ai un message d'erreur sur l'écran « mot de passe oublié ? »	Le mot de passe reçu ne vous permet pas de vous connecter
J'ai un message d'erreur sur l'écran de « renvoi d'identifiant/mot de passe »	J'ai un message d'erreur sur l'écran de saisie du nouveau mot de passe
J'ai un message d'erreur sur l'écran de « première authentification » (bailleur)	J'ai un message d'erreur sur l'écran de « régularisation de l'adresse mail de votre compte »
J'ai fait une demande de renvoi d'identifiant et/ou de mot de passe mais je n'ai rien reçu	

A quel service est-ce que je veux accéder ?

Je souhaite accéder à l'Espace bailleur	Je souhaite accéder à un autre service (consulter dossier, aides financières d'action sociale, etc.)
--	--

Cliquez sur **renvoi d'identifiant/mot de passe** et renseignez votre adresse mail et numéro d'utilisateur** composé de 14 chiffres. Vous allez recevoir votre identifiant et un nouveau mot de passe provisoire.

** Ce numéro d'utilisateur figure sur le mail ou le courrier vous invitant à déclarer vos loyers. Si vous ne le retrouvez pas contactez la Caf.

Se connecter à l'espace bailleur Bailleur physique : première connexion

Accueil > Partenaires > Bienvenue

PREMIÈRE AUTHENTIFICATION

Vous avez plusieurs comptes dans l'espace bailleur, vous devez renseigner une adresse mail différente par compte. Avant de valider, vérifier les informations présentes et les corriger si nécessaire.

Nom* :

Prénom* :

Votre adresse mail nominative* :

Format des adresses mail : nom@domaine.extension

[Retour à la page d'authentification](#) [Valider](#)

MON PROFIL

PREMIÈRE AUTHENTIFICATION

Si vous avez plusieurs comptes dans l'espace bailleur, vous devez renseigner une adresse mail différente par compte. Avant de valider, vérifier les informations présentes et les corriger si nécessaire.

Tous les champs sont obligatoires sauf mention contraire.

Nom Prénom

communications liées à vos parcs de logement.

Adresse mail nominative

Téléphone portable (facultatif)

[Quitter](#) [Valider](#)

Se connecter à l'espace bailleur Bailleur moral (avec Siret) : première connexion



La première personne qui se connecte à l'Espace bailleur est automatiquement désignée « administrateur ».

C'est à l'administrateur d'attribuer les accès nécessaires à ses collaborateurs/collègues en les habilitant au service Espace bailleur

Bailleur moral

Accueil > Partenaires > Bienvenue

PREMIÈRE AUTHENTIFICATION

Vous êtes la première personne de votre organisme à vous connecter. Après validation, vous deviendrez l'administrateur de votre organisme. A ce titre, vous aurez la responsabilité des droits d'accès de vos utilisateurs à Mon Compte Partenaire.

Attention : l'adresse mail renseignée doit être nominative.

Nom* :

Prénom* :

Téléphone :

Votre adresse mail nominative* :

Format des adresses mail : nom@domaine.extension

[Retour à la page d'authentification](#)

[Valider](#)

Mon Compte Partenaire vous permet de bénéficier des services proposés par www.caf.fr

Responsabilité de l'administrateur

L'organisme pour lequel vous travaillez dispose d'un numéro SIRET.

Au titre de ce numéro SIRET, un compte à l'Espace bailleur a été créé et vous permet de consulter et gérer l'ensemble de vos locataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Plusieurs collaborateurs au sein de votre organisme peuvent être habilités à ses fonctions. C'est l'administrateur qui est responsable vis-à-vis de la Caf de la création de ces utilisateurs et de leurs habilitations.

Qui est l'administrateur de votre organisme ?



La première personne qui se connectera sera automatiquement désignée comme « administrateur » de votre organisme.

La Caf vous a envoyé par mail ou par courrier un identifiant et un mot de passe provisoire.

La première personne qui se connecte avec ces identifiants sera automatiquement désignée administrateur.

Ce message est affiché à la première connexion :

Accueil > Partenaires > Bienvenue

PREMIÈRE AUTHENTIFICATION

Vous êtes la première personne de votre organisme à vous connecter. Après validation, vous deviendrez l'administrateur de votre organisme. A ce titre, vous aurez la responsabilité des droits d'accès de vos utilisateurs à Mon Compte Partenaire.

Attention : l'adresse mail renseignée doit être nominative.

Nom* :

Prénom* :

Téléphone :

Votre adresse mail nominative* :

Format des adresses mail : nom@domaine.extension

[Retour à la page d'authentification](#) [Valider](#)

Se connecter à l'espace bailleur

L'administrateur attribue les accès nécessaires à ses collaborateurs en les habilitant au service Espace bailleur.



Pour changer l'administrateur de votre organisme, vous devez contactez la CAF

Comment ?

Lorsque vous vous connectez, un ou plusieurs groupes d'habilitations sont déjà créés selon :

- le type de logements dont vous avez la gestion (logements conventionnés et/ou logements privés).

1. Pour créer un utilisateur, dans le menu « Gestion des habilitations », sélectionner la rubrique « Mes utilisateurs ».
2. Cliquer sur « Créer un utilisateur ».
3. Renseigner les informations demandées, cocher le ou les groupes d'habilitations nécessaires pour affecter cet utilisateur à un groupe, et cliquer sur « Valider ».

CRÉER UN UTILISATEUR PARTENAIRE

Convention sélectionnée : LES OLIVIERS (état : Validée) Organisme partenaire : LES OLIVIERS

Nom : *

Prénom : *

Adresse mail : *

Confirmer l'adresse mail : *

Téléphone :

Confirmer le téléphone :

Sédentaire (poste fixe)
 Itinérant (poste de travail variable)

Logements privés :

Groupe d'habilitation :

Date d'ouverture :

Date de clôture :

4. L'utilisateur recevra immédiatement, dans deux mails distincts, son identifiant et son mot de passe provisoire.

Se connecter à l'espace bailleur

Page d'accueil de l'Espace bailleur

BIENVENUE

Accueil / Espace bailleur

BIENVENUE

A SAVOIR

Déclaration de loyer 2022 :
Le service est actuellement ouvert et accessible via la rubrique "Consulter et Déclarer".
Cette démarche est indispensable pour calculer l'aide au logement de vos locataires.

MES INFORMATIONS

N° utilisateur :

N° de SIRET :

Adresse :

Téléphone(s) :

Adresse mail :

Titulaire(s) du compte bancaire :

IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX
174

BIC : CEPAFRPP333

AIDE

Questions - Réponses

Guides et fiche pratique

Liens utiles

Contacter la Caf

CONSULTER ET DÉCLARER

Pour faire vos déclarations et voir les informations de votre locataire, cliquer sur le bouton "Accéder".

Accéder

MES BORDEREAUX DE PAIEMENT

CONSULTER ET DÉCLARER

Pour faire vos déclarations et voir les informations de vos 1863 locataires, cliquer sur le bouton "Accéder".

Accéder

Bouton inactif si pas de locataires bénéficiaires d'aide personnelle au logement



Télédéclarer des loyers

Chaque année, votre Caf vous demande de télédéclarer les loyers de juillet de vos locataires(s).

=> Cette information est indispensable au calcul de leur aide personnelle au logement.

MES DÉCLARATIONS

Sélectionner une ou plusieurs déclarations et cliquer sur le bouton « Déclarer ».

LOYER

Déclaration de loyer	Déclaration d'un impayé
----------------------	-------------------------

Vous n'avez pas de loyer à déclarer.

LOGEMENT

Déménagement du locataire	Nouvelle colocation
Décès du locataire	Fin de gestion/vente du logement

Quitter Déclarer

Télédéclarer des loyers

Accéder à la télédéclaration des loyers pour mes locataires

Mes locataires

Vous avez un seul locataire, vous n'êtes pas concerné par cet écran, vous accédez directement à la « Fiche locataire ».
Vous avez plusieurs locataires, vous devez sélectionner ceux pour lesquels vous souhaitez faire une déclaration ou consulter les informations.
Cette liste restitue l'ensemble de vos locataires bénéficiaires de l'aide au logement.

MES LOCATAIRES

FILTRES

Afficher uniquement les locataires dont le loyer est à déclarer

Rechercher un ou plusieurs locataires : Afficher vos recherches par nom, N° allocataire, Code Postal

Annuler Appliquer

Vous avez recherché 100 locataires

Sélectionner un ou plusieurs locataires et cliquer sur Sélectionner > Continuer >

Tout sélectionner (100)

ALOUÉ MOURICCO	ALOUÉ YVES	ALOUÉ BOON
ALOUÉ YVES	ALOUÉ YVES	ALOUÉ YVES
ALOUÉ YVES	ALOUÉ YVES	ALOUÉ YVES
ALOUÉ YVES	ALOUÉ YVES	ALOUÉ YVES
ALOUÉ YVES	ALOUÉ YVES	ALOUÉ YVES
ALOUÉ YVES	ALOUÉ YVES	ALOUÉ YVES
ALOUÉ YVES	ALOUÉ YVES	ALOUÉ YVES
ALOUÉ YVES	ALOUÉ YVES	ALOUÉ YVES

Vous avez sélectionné 1 locataire(s)

1 2 3 4

Annuler Continuer

Les **Filtres** permettent :

- d'afficher uniquement les locataires pour lesquels un loyer est à déclarer
- et/ou de rechercher des locataires précis en saisissant soit un nom, soit un numéro d'allocataire, soit un code postal.

Sélectionnez le ou les locataires souhaités puis cliquez sur le bouton **Continuer**

Télédéclarer des loyers

Accéder à la télédéclaration des loyers de mes locataires

En cliquant sur le bouton **Réinitialiser**, le filtre est désactivé.
La liste complète s'affiche.

En cochant **Tout sélectionner**, vos locataires sont sélectionnés automatiquement.
Si un filtre à été appliqué, la sélection s'applique sur le résultat du filtre.

La multi-sélection permet de gagner du temps en passant au locataire suivant après chaque déclaration, sans revenir à la liste.

The screenshot shows the 'MES LOCATAIRES' interface. At the top, there is a 'FILTRES' section with a checkbox for 'Afficher uniquement les locataires dont le loyer est affiché'. Below this is a search bar with the text 'Rechercher un ou des locataires :'. A 'Réinitialiser' button is highlighted with a green box. Below the search bar, there is a 'Votre recherche : 40 locataires' section with a 'Sélectionner un ou plusieurs locataires et cliquer sur le bouton « Continuer »' instruction. A checkbox labeled 'Tout sélectionner (40)' is highlighted with a green box. Below this is a grid of 18 green buttons, each representing a tenant with their name and address. At the bottom, there is a 'Vous avez sélectionné 0 locataire(s)' section with a pagination control and 'Quitter' and 'Continuer' buttons.

Télédéclarer des loyers

Accéder à la télédéclaration des loyers de mes locataires

- Si le loyer est attendu par la Caf, le bouton **Loyer** est présélectionné.
- Si le loyer n'est pas ou plus attendu, le bouton **Loyer** ne peut pas être sélectionné.
- Si un impayé est déjà connu par la Caf, le bouton **Impayé** ne peut pas être sélectionné.



Mes Démarches permet de sélectionner **une ou plusieurs** démarches à réaliser pour ce locataire. Cliquez ensuite sur le bouton **Déclarer** pour accéder au Formulaire de déclaration

Fiche locataire

Cette page rassemble les informations connues d'un locataire et de son logement ainsi que les démarches réalisables pour celui-ci. En cas de sélection multiple, la fiche du locataire suivant vous sera automatiquement affichée à la fin de votre démarche. Vous pouvez également y accéder en cliquant sur Passer au locataire suivant.

Le nom du locataire pour lequel vous allez effectuer une démarche reste visible en haut de la page jusqu'à la fin de la déclaration.

Marie noel

INFORMATIONS LOCATAIRE

N° Allocataire : 6[...]

Adresse : 6[...]
2EME ETAGE
14[...]

Loyer :
Loyer hors charges : 463,25 €
Dernier montant AL versé : 10,00 €

Logement :
Locataire depuis le 15/09/[...]
Logement nu
Superficie : 49m²

Locataire 1/2 de votre sélection

MES DÉMARCHES

Sélectionner une ou plusieurs déclarations et cliquer sur le bouton « Déclarer ».

Fin de gestion

Départ du locataire

Colocation

Loyer

Impayé

Si vous souhaitez faire votre déclaration pour ce locataire plus tard :
Passez au locataire suivant

Quitter
Déclarer

HISTORIQUE DES DÉCLARATIONS

Sélectionner une déclaration

Télécharger

DERNIERS PAIEMENTS

Paiements effectués sur le compte iban
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ALF 12/2018 : 10,00 €
• 10,00 € Versé le 04/01/2019

ALF 11/2018 : 10,00 €
• 10,00 € Versé le 05/12/2018

ALF 10/2018 : 10,00 €
• 10,00 € Versé le 05/11/2018

➕ Plus de paiements

L'encart **Historique des Déclarations** permet de télécharger le récapitulatif des déclarations effectuées durant les 24 derniers mois.

Si l'aide au logement vous est versée directement pour ce locataire, l'encart **Derniers Paiements** retranscrits un historique de paiements sur 24 mois

Télédéclarer des loyers

Effectuer la télédéclaration du loyer

Précisions pour déclarer le loyer :

Logement meublé = loyer avec les charges

Logement non meublé = loyer hors charges

Logement en co-location = part du loyer payé par locataire

Formulaire de déclaration

Le Formulaire de déclaration vous guide en fonction des démarches sélectionnées.
Il comporte 3 étapes : Saisie (1), Récapitulatif (2) et Fin (3).

Dans l'étape **Saisie** (1), vous retrouvez les démarches sélectionnées.
Dans l'exemple, seul le **Loyer** a été choisi

Après avoir renseigné toutes les informations requises, le bouton **Continuer** permet de passer à l'étape **Récapitulatif** (2)

Au stade du récapitulatif, vous pouvez encore modifier votre déclaration en cliquant sur le crayon

Un clic sur le bouton **Valider** transmet automatiquement votre déclaration à la CAF.
Vous ne pouvez plus la modifier

Un PDF récapitulatif est disponible via le bouton **Télécharger**. Vous le retrouverez aussi dans l'historique des déclarations sur la fiche de ce locataire

Si vous aviez sélectionné plusieurs locataires, le bouton **Continuer** permet de passer au locataire suivant

La hotline dédiée à la déclaration des loyers

Pour vous accompagner, une hotline sera ouverte du 13 juillet au 30 novembre 2023.

Elle vous aidera à vous connecter et à naviguer sur votre Espace bailleur afin d'effectuer la télédéclaration des loyers.



09 69 32 52 52 – choix 4
du lundi au vendredi
de 9h à 16h30

Questions / Réponses

Pourquoi je ne trouve pas mes locataires ?

Les raisons principales pour lesquelles vous ne trouvez pas vos locataires sont les suivantes :

- votre locataire n'a pas effectué de demande d'aide personnelle au logement
- la demande d'aide au logement n'a pas encore été traitée par la Caf
- Les coordonnées du bailleur enregistrées par la Caf sont erronées

Pourquoi ai-je reçu plusieurs identifiants ?

- Si vous êtes bailleur physique (sans numéro de Siret) et que vous avez des locataires sur plusieurs départements, vous avez plusieurs identifiants
- Si vous êtes bailleur physique (sans numéro de Siret) et que vous avez des locataires sur le même département, il s'agit d'une erreur, vous devez nous contacter.
- Si vous êtes bailleur moral avec un numéro de Siret unique, il se peut que la Caf ait créé plusieurs données tiers par erreur. Vous devez nous contacter.
- Si vous êtes bailleur moral avec plusieurs numéros de Siret, vous avez effectivement plusieurs identifiants

(1 siret = 1 identifiant = 1 adresse mail)

Comment faire si l'administrateur a quitté l'entreprise sans laisser ses identifiants ?

Vous devez informer la Caf qui modifiera l'administrateur et qui vous renverra des identifiants.

J'ai fait une erreur dans la déclaration du loyer, que faire ?

Vous devez contacter la Caf qui procédera à la modification manuellement.

Dois-je déclarer le montant du loyer charges comprises ou hors charges ?

Le loyer est à déclarer charges comprises pour un logement meublé et hors charges pour un logement nu.

Nous sommes au mois d'avril, pourquoi je n'arrive pas à télédéclarer le loyer de mon locataire ?

La campagne loyers est ouverte du mois de juillet au mois de mars. Après cette période, les déclarations de loyers doivent se faire en « papier ».

Dois-je déclarer le loyer tous les mois ?

Le loyer du mois de juillet permet le calcul de l'aide personnelle au logement pour l'année civile qui suit (ex : juillet 2023 pour toute l'année 2024). Aussi, vous n'avez pas besoin de déclarer tous les mois.





**A partir du
13/07/2023 :
une hotline dédiée à la
déclaration des loyers
09 69 32 52 52
Choix 4**

**Boite mail dédiée aux
partenaires bailleurs :
bailleurs92@caf92.caf.fr**

Pour mieux vous identifier, précisez
en objet : le nom de votre agence
et le Siret



**Contactez la Caf
directement depuis
votre Espace
bailleur**



Vous pouvez transmettre des documents
concernant votre locataire à la Caf 92, en
utilisant l'adresse suivante
transmettreundocument.caf92@info-caf.fr

- Indiquez en objet du mail les nom, prénom et numéro d'allocataire
- Le message transmis doit correspondre à un seul allocataire
- Le document joint doit être parfaitement lisible et au format JPG, JPEG ou PDF (pas d'autres formats acceptés)
- La taille des pièces jointes est limitée à 5 Mo

Cette fonctionnalité ne permet pas l'envoi par le partenaire de documents qui ne concernent pas le dossier de l'allocataire



Merci pour votre attention